

<https://www.ouest-france.fr/economie/energie/energie-eolienne/eoliennes-en-mer-du-parc-centre-manche-la-bataille-pour-beneficier-des-taxes-se-prepare-d321071a-ad07-11ed-b38d-c3ab18a57c7c>

Eoliennes en mer du parc Centre-Manche : la bataille pour bénéficier des taxes se prépare

À la tête de l'association Eolarge, qui suit l'évolution du projet de parc éolien en Centre-Manche, Christiane Tincelin souhaite que collectivités et communes travaillent ensemble pour bénéficier d'un retour financier d'une partie des taxes qui seront versées par le concessionnaire du parc.



Selon Christiane Tincelin, il faut que les diverses collectivités travaillent en bonne intelligence si elles veulent bénéficier des dividendes de la taxe des futurs parcs offshore construits au large du Val-de-Saire (Manche). | OUEST-FRANCE_

Ouest-FrancePublié le 16/02/2023 à 16h21

Dans quelques jours sera connu le nom de la société qui aura obtenu la gestion du premier des deux parcs éoliens prévus pour être mis en service en 2030, dans la zone Centre-Manche (au large du Val-de-Saire). Deux parcs dont le plus proche sera à 30 km des côtes de la pointe de Barfleur (Manche). « **C'est la Commission de régularité de l'énergie, une autorité indépendante, qui analyse actuellement les offres déposées par les six candidats en lice pour la gestion du premier parc** », évoque Damien Levallois, directeur de projets parcs éoliens en mer pour la Direction régionale de l'environnement.

Lire aussi : [Le parc éolien s'éloigne des côtes de la Manche... et les millions d'euros aussi](#)

« On verra ce champ de mâts »

L'association Eolarge, qui suit le projet depuis le lancement, reste vigilante. Sa présidente, Christiane Tincelin, explique. « **On nous a présenté des simulations visuelles. La visibilité moyenne de la côte est de 20 km mais avec la hauteur (270 m) des éoliennes, on verra ce champ de mâts.** »

Eolarge a rencontré les six candidats à la gestion du parc. « **Les démarches sont différentes selon les candidats. Il faut qu'ils répondent, entre autres, aux besoins de notre territoire du Val-de-Saire.** » Eolarge a ainsi demandé que le futur gestionnaire propose des actions éducatives au niveau des écoles. « **C'est une contrepartie importante mais indispensable pour une entité qui vient perturber un site.** »

L'enjeu de la reversion d'une partie de la taxe aux communes du littoral

Aujourd'hui, si les éoliennes sont dans la limite des 12 milles (19 km) de la côte, 50 % de la taxe de 18 605 € par MW payé par le concessionnaire est reversée aux communes littorales ayant un visuel. « **Cette taxe est étendue au-delà. Le débat aujourd'hui se fait sur la répartition de cette taxe au-delà des 12 milles** », poursuit Christiane Tincelin, qui s'interroge : « **Comment allons nous gérer la situation pour que cette partie de taxe nous revienne. On est légitime car nous sommes impactés sur de nombreux points.** » Douze communes du Nord-Est du Cotentin vivent de la pêche et du tourisme selon Christiane Tincelin. « **Elles sont concernées !** »

La taxe représente 46,5 millions d'euros

La taxe s'élève à 46,5 millions d'euros. Elle devra être reversée par le ou les concessionnaires des deux parcs offshore en centre Manche. Si les parcs étaient à moins de 19 km des côtes, 50 % de cette somme, soit 23,250 millions d'euros, reviendraient aux communes littorales. Une manne financière qui attise les appétits malgré l'éloignement des parcs à 32 km.

« **Il sera compliqué que cette partie de la taxe sur l'éolien maritime revienne aux communes du littoral vu la position de ce parc. Il sera à égale distance de la Seine-Maritime, du Calvados et de la Manche. Au besoin, pourquoi de pas verser à des entités plus importantes** », estime Damien Levallois, directeur de projets Parcs éoliens en mer.

Eolarge appelle à une association des communes et de l'agglomération

La répartition financière, « c'est à l'État de décider. Je ne veux pas que les douze communes bataillent sur le sujet et que l'agglomération du Cotentin fasse pareil de son bord. Il faut travailler avec une intelligence collective tout en préservant les intérêts de nos douze communes du littoral. »

Eolarge attend la nomination du concessionnaire pour le rencontrer. « **Le parc Manche-2 est en point de mire. On reste dans l'action, d'autant plus que l'on en a pour trente ans de concession renouvelable.** »